

LES ÉCOLES DE PRATIQUES AMATEURS EN ARTS PLASTIQUES ET VISUELS EN TEMPS DE COVID

Élisabeth Milon

directrice de l'école d'arts plastiques
et de la classe préparatoire publique
aux écoles supérieures d'art de Vitry-sur-Seine (94)
école membre de l'ANEAT

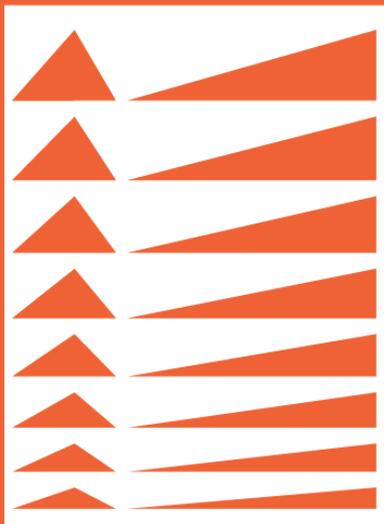
ANÉOT

Association Nationale des
Écoles d'Art Territoriales
de pratiques amateurs



Enquête sur les conditions de travail et
la continuité de service au sein des établissements
d'enseignement de pratiques amateurs
en arts plastiques et visuels
durant la pandémie de CoVid-19

[enquête menée entre le 30 avril et le 19 juin 2020]



ANÉAT

Association Nationale des
Écoles d'Art Territoriales
de pratiques amateurs

Présentation de l'ANEAT

Présentation de l'enquête menée lors du premier
confinement

Quelques exemples de « continuité à distance »

Trouver les bonnes informations

Penser autrement l'enseignement

Inventer et trouver les outils

Accompagner les équipes



Créée en 2015, l'ANÉAT - Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs donne au plan national un cadre aux échanges entre les écoles. Elle est l'interlocutrice des associations professionnelles, des collectivités et de l'État. Elle regroupe collectivités territoriales et établissements publics qui délèguent leur représentation aux responsables de leurs écoles.

"Les écoles de pratiques amateurs en arts plastiques et visuels en temps de Covid"

Rencontre professionnelle : jeudi 18 février 2021, de 10h à 12h30

Le **Pôle arts visuels des Pays de la Loire** organise une rencontre professionnelle en visioconférence portant sur "les écoles de pratiques amateurs en arts plastiques et visuels en temps de Covid" et invite **Élisabeth Milon**, directrice des écoles municipales artistiques de Vitry-sur-Seine et membre de l'ANÉAT, à intervenir pour présenter l'étude menée sur cette question en 2020.

[Pour en savoir plus...](#)

"Grain de causette" avec Laure Lamarre-Flores, directrice du Centre d'arts Fernand Léger de Port de Bouc

Un podcast de la webradio du CNFPT à réécouter

Laure Lamarre-Flores, directrice du Centre d'arts Fernand Léger de Port de Bouc et membre de l'ANÉAT, était invitée par la webradio du CNFPT, pour parler du centre d'art et de l'école de pratiques amateurs en arts plastiques.

Pour écouter ce podcast, c'est [ICI](#).

Cinq nouveaux adhérents à l'ANÉAT

Lors de la dernière Assemblée générale de l'ANÉAT, qui s'est tenue le 20 novembre 2020, cinq nouveaux membres ont rejoint l'association :

[Conservatoire à Rayonnement Communal de Colomiers](#)

[École Municipale d'Arts Plastiques de Mâcon](#)

[Conservatoire à Rayonnement Départemental de Pantin](#)

[École supérieure d'at et de design TALM \(Tours\)](#)

[Galerie Duchamp de Yvetot](#)

Nous leur souhaitons à toutes et tous la bienvenue.

Aujourd'hui l'ANÉAT se compose de 33 membres.

ESPACE D'ÉCHANGES

L'ANÉAT met en place un espace d'échanges à partir des questions que vous vous posez. Envoyez dès maintenant vos questions et/ou témoignages à faq@aneat.fr.

L'ANÉAT diffusera les réponses dans la [Foire Aux Questions](#) de la rubrique "[Ressources](#)".

Présentation



CA



Statuts



Règlement
intérieur



Flyer

L'Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs, l'ANÉAT, a été fondée en mars 2015 dans l'objectif de donner, au plan national, un cadre aux échanges entre les écoles d'art territoriales de pratiques amateurs en arts plastiques et visuels, de participer à la structuration de ces écoles très variées et nombreuses sur le territoire français et de devenir l'interlocutrice à part entière et clairement identifiée des associations professionnelles, des collectivités, des ministères, etc.

Les membres de cette association sont les collectivités territoriales, EPCC, EPCI, EPT, etc. qui délèguent leur représentation aux directrices et directeurs ou responsables de leurs écoles.

Cette caractéristique témoigne notamment de la détermination qu'ont les collectivités à porter des écoles de pratiques amateurs de qualité et de plain-pied avec les problématiques plus larges que celles de leurs seuls territoires, problématiques relevant des enseignements artistiques envisagés dans leur globalité.

Le conseil d'administration de l'ANÉAT se compose de co-présidences instaurant de fait un régime de collégialité. Chaque co-président.e, représentant en outre une région de France, coordonne un groupe de travail dit « chantier ». Animé par une équipe dédiée, chaque chantier développe réflexion et action sur une question spécifique et communique régulièrement sur l'avancée de ses travaux. Un chantier peut comporter plusieurs ateliers traitant de segments plus précis de son domaine. La liste des chantiers et des ateliers peut s'élargir et se reconfigurer à tout moment, en fonction de l'identification de nouvelles questions.

ANÉAT

aneat.fr



Association Nationale des Écoles
d'Art Territoriales de pratiques
amateurs

Charte



Préambule

Cette charte est élaborée sur la base d'un travail de concertation et de dialogue, mené par les directions des écoles d'art de pratiques amateurs, réunies au sein de l'ANÉAT.

Créée en 2015, l'Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs a pour vocation de donner au plan national un cadre aux échanges entre ces écoles, de participer à leur structuration et d'être l'interlocutrice des associations professionnelles, des collectivités, et de l'État.

Les membres de cette association sont les collectivités territoriales, EPCC, EPCI, EPT, qui délèguent leur représentation aux responsables de ces établissements.

Cette caractéristique témoigne de la détermination des collectivités à soutenir et à développer leurs écoles, en lien avec des problématiques plus larges que celles de leurs seuls territoires, prenant en compte la question des enseignements artistiques dans leur globalité.

Les écoles d'art de pratiques amateurs ne relèvent d'aucune tutelle pédagogique, ni de la part du ministère de la Culture, ni de celle de l'Éducation nationale ; elles ne figurent pas non plus dans la Charte de l'enseignement spécialisé en danse, musique, théâtre (ministère de la Culture, 2001). Ainsi cette charte propose un cadre national garantissant la qualité de la démarche conduite et de l'enseignement dispensé dans ces écoles d'art territoriales. Cet objectif s'inscrit dans le respect des orientations et des textes nationaux, relatifs aux droits culturels (accès-participation-contribution, Loi NOTRe - article 28A, et Loi LCAP - article 2).

Cette charte doit permettre à ces écoles, dans la singularité de leur histoire, de leur contexte et de leur territoire, de s'exprimer et de nourrir une réflexion sur la spécificité de leurs missions et de leur enseignement.

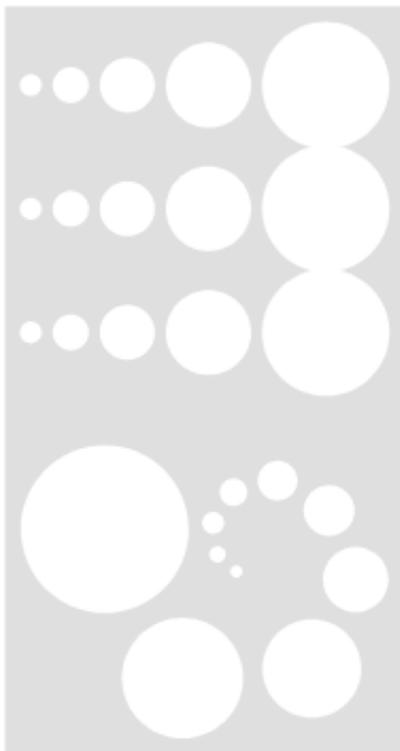
Dans un premier temps, la charte définit les missions, les objectifs et les ambitions des écoles au sein de leur territoire ; dans un second temps, elle

détaille des critères nécessaires au bon fonctionnement de ces établissements.

La charte est conçue comme un texte évolutif et collectif, outil de référence et de dialogue. Elle recense les valeurs partagées qui doivent guider l'élaboration d'un parcours d'enseignement artistique valorisé et valorisant.

Elle s'adresse aux professionnel-le-s, aux élu-e-s et aux usagères et usagers.

La charte n'a pas de valeur réglementaire. Elle repose sur l'engagement volontaire et solidaire de chacun des signataires.



Enjeux

& spécificités

Enjeux

L'enseignement artistique spécialisé s'inscrit dans une politique d'éducation artistique visant à mettre en place une véritable démocratie culturelle.

La pratique artistique est un élément dynamique de construction de la personne, au sein de son environnement. Elle tend à développer des capacités de réflexion, de questionnement, de sensibilité artistique, de réactions et d'actions propices à l'intégration sociale et à l'exercice d'une citoyenneté active. Elle s'adresse à tous les citoyens pour permettre l'expérimentation, favoriser la rencontre avec l'art dans ses différentes expressions et redonner au terme amateur son sens premier.

Lieux, acteurs, dispositifs, expériences se sont multipliés tout au long des cinquante dernières années. Conservatoires de musique, de danse, d'art dramatique, centres d'art façonnent désormais le territoire. C'est dans ce maillage territorial de l'enseignement et de la culture qu'il convient de mieux définir les missions dévolues aux écoles d'art de pratiques amateurs.

Spécificités

L'enseignement des arts plastiques et visuels, celui destiné aux publics amateurs comme celui en vigueur dans les écoles supérieures d'art, repose sur les notions d'expérimentation, de projet, d'exercice du sens critique, de pluridisciplinarité et de transversalité. Il est soutenu par des rencontres avec les artistes et la découverte des œuvres historiques et contemporaines.

L'apprentissage des techniques d'expression plastique, l'histoire de l'art et surtout le décloisonnement des pratiques, structurent l'élève dans sa capacité à concevoir et réaliser une démarche et une production artistiques.

Le cheminement de l'élève vers l'autonomie doit pouvoir se déployer sur un mode expérimental, en différentes étapes où seront appréciés pertinence des projets, cohérence des

moyens mis en œuvre, investissement, curiosité et envie. Les compétences, savoir-faire, connaissances et références s'articulent toujours autour du sens donné à la démarche. En cela, l'élève est rendu-e acteur ou actrice de son parcours jusqu'à exercer ses capacités d'auto-évaluation.

Ces écoles ont pour mission fondamentale la formation aux pratiques artistiques et culturelles de leurs usagers. Elles proposent tant aux jeunes qu'aux adultes qui les fréquentent, une approche du processus de création nécessaire à l'élaboration d'un projet. Pour les plus jeunes, elles adaptent des dispositifs d'éveil et de sensibilisation. La recherche d'épanouissement personnel, de plaisir dans la pratique artistique est prise en compte dans le parcours de l'élève.

La pédagogie mise en place dans ces écoles ne peut se concevoir sans articulation avec la vie artistique contemporaine. Œuvres et artistes sont au cœur de la vie de ces établissements, dont le projet prévoit la présence régulière selon des modalités diverses. La rencontre avec l'œuvre et son auteur contribue à favoriser ouverture d'esprit, curiosité, acceptation des singularités et désir de faire.

Ces écoles sont non diplômantes mais, si certaines d'entre elles assurent déjà la préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art par des cursus spécifiques ou des classes préparatoires dédiées, elles s'inscrivent toutes dans l'objectif de créer un véritable parcours permettant à leurs usagères et usagers de franchir différentes étapes selon leurs aspirations.

Les

écoles

et

leur

territoire



Les écoles et leur territoire

Ces écoles se situent au carrefour entre éducation et enseignement artistique.

Elles s'inscrivent chacune dans un tissu culturel, économique et social particulier et engagent des actions en partenariat avec d'autres structures publiques ou privées. Elles participent ainsi à la mise en place d'un véritable projet culturel de territoire.

Elles travaillent en lien étroit avec des partenaires dont elles partagent des enjeux, tels que :

- Musées, centres d'art, FRAC ;
- Éducation nationale ;
- Théâtres, cinémas, médiathèques ;
- Conservatoires ;
- Services de la Petite Enfance, de la Jeunesse ;
- Équipements de Santé au sens large (services hospitaliers, EPHAD, CMPP, ESAT, etc.) ;
- Services sociaux (prévention, insertion, etc.) ;
- Administration pénitentiaire.

Elles s'imposent naturellement comme des lieux-ressources dans le domaine des arts plastiques et visuels. Elles contribuent par leur rayonnement à la réduction des inégalités d'accès aux pratiques culturelles. Leur projet d'établissement porte l'engagement et la responsabilité du développement d'une politique culturelle à l'échelle territoriale.



Structuration des

écoles d'art

Structuration

Ce sont des établissements autonomes ou en régie directe, financés par des fonds publics (régie directe municipale ou autre collectivité, association, EPCC, etc.), qui remplissent une mission de service public.

Les collectivités

- recrutent, conformément aux règles en vigueur, une direction et l'ensemble des personnels ;
- valident un projet d'établissement ;
- mettent à disposition des locaux adaptés à l'enseignement des arts visuels, permettant l'accueil des différents publics, et veillent à leur entretien ;
- fixent les droits d'inscription selon un barème permettant l'accès le plus large possible à toutes les populations ;
- définissent le plan de formation des personnels.

Organigramme

L'équipe pédagogique travaille dans le cadre du projet d'établissement, dans une dynamique de dialogue, de concertation et de transversalité.

La direction

L'établissement est dirigé par un-e cadre, responsable de l'administration, du budget et de la pédagogie, pouvant être secondé-e par une équipe de direction. Ces personnels peuvent relever de statuts différents.

Ce ou cette cadre conduit et anime l'équipe pédagogique ; il ou elle est l'interlocuteur ou l'interlocutrice privilégié-e des usagers et des partenaires. Il ou elle est force de proposition et aussi de décision, en particulier pour la conception et l'application du projet d'établissement. Le projet d'établissement, colonne vertébrale de l'équipement, s'inscrit dans le temps, prend en compte toutes les

spécificités du territoire et définit les objectifs et les modalités de mise en œuvre pour répondre aux exigences de qualité inhérentes à l'enseignement des arts plastiques et visuels.

Les enseignant-e-s relèvent soit de la catégorie des assistants territoriaux d'enseignement artistique soit de celle des professeurs territoriaux d'enseignement artistique. (Fiche métier n° 04/D/31, correspondance ROME E/MK2105 portant deux cadres d'emploi : ATEA et PTEA)

Ils et elles sont recruté-e-s sur la base de leurs compétences d'enseignant, de leur formation et de leur activité artistique. Leurs missions comportent l'enseignement (temps de préparation et de cours), la participation aux réunions pédagogiques et de projets, les rencontres avec les usagères et usagers. Ils et elles contribuent à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement, des contenus pédagogiques et de leur évolution.

Ils et elles sont amené-e-s à entreprendre des projets avec les partenaires du territoire. Les missions de l'équipe pédagogique, l'organisation du travail et des différentes périodes d'activité sont définies par le règlement interne de l'établissement.

Périodes d'activité

Les périodes d'activité des structures sont communément organisées selon le calendrier scolaire de l'Éducation nationale. Les emplois du temps sont établis en fonction des différents publics visés.

Des activités complémentaires (stages, workshops, etc.) peuvent être aussi proposées en dehors de ces périodes afin de contribuer plus encore à la diversification des profils d'usagères et d'usagers.

Progression de l'élève

Ces établissements ne délivrant pas de diplôme, les procédures formelles d'évaluation sont par nature peu adaptées. Pour autant, l'équipe

pédagogique doit être en mesure d'évaluer le travail de l'élève afin de l'orienter dans son cursus. Le processus est fondé alors sur un dialogue entre l'évaluation faite par l'équipe enseignante et l'auto-évaluation réalisée par l'élève. Les enseignant-e-s inciteront l'élève à organiser son parcours en expérimentant des disciplines différentes afin de développer ses compétences et de tendre à l'autonomie.

Contenus et pratiques pédagogiques

La pédagogie tient compte de la diversité des publics pour leur permettre l'acquisition de savoir-faire conceptuels et techniques, de connaissances et de références culturelles nécessaires à l'élaboration d'un travail personnel autonome. La pédagogie doit aussi éveiller la curiosité à l'égard des œuvres et des questionnements que celles-ci suscitent.

Chaque année, des objectifs sont définis et réorientés lors de réunions de service, conçues comme des moments privilégiés d'échange favorisant la cohésion de l'équipe et l'émergence de projets pertinents.

Réglementation

Chaque établissement possède :

- un règlement interne destiné aux personnels, rappelant les missions, droits et obligations de ces derniers ;
- un règlement intérieur destiné aux usagers et usagères de l'établissement.

Communication

&

Communication et rayonnement

Les écoles organisent les événements et les manifestations adaptés pour faire connaître au public le travail réalisé par les élèves : expositions, journées « portes ouvertes », rencontres, etc. Ces actions sont partie intrinsèque de la pédagogie, valorisent les élèves et contribuent à la connaissance et à la reconnaissance de la structure par l'ensemble des actrices et acteurs et des habitant-e-s de leur territoire.

Des outils et des supports variés — plaquettes, sites web, réseaux sociaux, etc. — permettent aux établissements d'informer de leur offre et de leurs projets.

L'ANÉAT est soutenu par le ministère de la Culture.

L'ANÉAT est membre actif du CIPAC (Fédération des professionnels de l'art contemporain) et membre associé externe de l'ANdÉA (Association Nationale des Écoles supérieures d'Art).

L'ANÉAT est également en lien avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et l'APPÉA (Association nationale des Prépas Publiques aux Écoles supérieures d'Art).

rayonnement



Association Nationale
des Écoles d'Art
Territoriales de pratiques
amateurs

Écoles municipales
artistiques
71 rue Camille Groult
94 400 Vitry-sur-Seine



Enquête sur les conditions de travail et
la continuité de service au sein des établissements
d'enseignement de pratiques amateurs
en arts plastiques et visuels
durant la pandémie de CoVid-19

[enquête menée entre le 30 avril et le 19 juin 2020]



ANÉAT

Association Nationale des
Écoles d'Art Territoriales
de pratiques amateurs

L'ANÉAT a collaboré avec l'agence amac
pour réaliser cette enquête.
> www.amac-web.com

L'ANÉAT est membre actif du CIPAC
(Fédération des professionnels de l'art contemporain)
et membre associé externe de l'ANdÉA
(Association Nationale des Écoles supérieures d'Art).

L'ANÉAT est également en lien avec le CNEPT
(Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
et l'APPEA (Association nationale des Prépas Publiques
aux Écoles supérieures d'Art).



L'ANÉAT est soutenue
par le ministère de la Culture.

ANÉAT

Écoles municipales artistiques
71 rue Camille Groult
94 400 Vitry-sur-Seine

www.aneat.fr — contact@aneat.fr

Préambule

La crise sanitaire que nous rencontrons actuellement a entraîné la fermeture de tous les établissements d'enseignement à compter du lundi 16 mars 2020, provoquant ainsi l'arrêt brutal des cours publics de pratiques amateurs.

L'ANÉAT, association de collectivités, a jugé important d'engager une enquête sur les conditions de travail au sein des établissements de pratiques amateurs et sur la continuité de service public durant la période de confinement.

Cette enquête permet de mieux connaître la situation de chaque école, de dessiner et penser les formes de soutien des équipes administratives, pédagogiques et artistiques et bien sûr des élèves. Deux questionnaires ont été diffusés : l'un de 24 items auprès des membres de l'ANÉAT et l'un de 20 items auprès d'écoles non membres.

Cette enquête permet également d'amorcer des échanges constructifs autour des problématiques rencontrées en vue de la journée professionnelle de l'association prévue le 20 novembre 2020.

Ce document présente les éléments saillants qui ressortent de cette enquête. Il est à noter que du fait du caractère inédit de la crise, les mesures sanitaires et les directives gouvernementales communiquées aux collectivités et aux établissements n'ont cessé d'évoluer. Cette situation exceptionnelle a amené les établissements à s'adapter régulièrement.

Les écoles membres de l'ANÉAT ont répondu à l'enquête entre le 30 avril et le 3 juin 2020 tandis que les écoles non membres ont répondu entre le 4 mai et le 15 juin 2020. Ainsi leurs réponses sont-elles l'image à un temps « T » de leur situation.

Le panel des 55 écoles ayant répondu se caractérise comme suit :

- 27 écoles membres de l'ANÉAT, soit 49%
- 15 écoles sont franciliennes, soit 27%
- 1 école ultramarine (La Réunion), soit 1,8%
- 2 sont des écoles supérieures d'art, soit 3%
- 12 sont membres de l'APPÉA* (dont 4 également membres de l'ANÉAT), soit 22%
- 6 écoles sont des écoles de musique, soit 11 %

Ce panel s'avère très hétérogène tant dans le format des écoles qui le composent (petites, moyennes et grandes écoles) que dans le fonctionnement qu'elles ont mis en place durant cette période d'exception.

Il est enfin important de préciser que durant le confinement, des directeurs et agents des écoles membres de l'ANÉAT ont pu être réquisitionnés pour remplir d'autres missions de service public.

* Association Nationale des Prépas Publiques aux Ecoles supérieures d'Art.

Rappel des dates clés

16 mars > Fermeture des écoles

11 mai > 1^{ère} phase du déconfinement

2 juin > 2^{ème} phase du déconfinement

28 juin > 2^{ème} tour des élections municipales

10 juillet > Fin de l'état d'urgence sanitaire

Rappel des décrets

14 mars > Arrêté portant sur diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation de la pandémie CoVid-19 et stipulant la fermeture au public des établissements de type R à partir du 16 mars

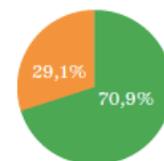
23 mars > Abrogation de l'arrêté du 14 mars

11 mai > Déconfinement progressif : Décret n° 2020-548 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à la pandémie de CoVid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

31 mai > Décret n° 2020-663 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à la pandémie de CoVid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Avant la fermeture

Les mesures sanitaires mises en place



Plus de 70% des écoles, soit 39 d'entre elles, avaient mis en place des mesures sanitaires, auprès de leurs équipes administratives et pédagogiques ; près de 92% d'entre elles, auprès de leurs élèves.

Les mesures sanitaires mises en place étaient de quatre ordres :

- Affichage des gestes barrières (82%)
- Lavages de mains réguliers (80%)
- Distribution de solution hydroalcoolique (45%)
- Distanciation physique (44%)

Durant le confinement

Au 16 mars 2020, plus de 90% des écoles avaient cessé les cours en présentiel. Dès lors, sur les 55 écoles répondantes, 49 ont mis en place une continuité de service soit plus de 85 %.

1. Les outils pédagogiques

Cette continuité de service a les formes suivantes :

- mailings collectifs (78%) ;
- mailings individualisés (74%) ;
- des outils collaboratifs (padlets ouverts, padlets fermés, vidéos, etc.) (52%)
- télé-enseignement en visioconférence (48%) ;
- ressources pédagogiques disponibles à partir du site Internet des écoles (22%) ;

Pour 62% des écoles, l'expérience de propositions dématérialisées* les ont amené à penser de nouvelles formes dans leur offre d'enseignement.

Ces nouveaux outils et formes ont permis notamment :

- d'enrichir la pédagogie avec des outils interactifs, des plateformes d'échanges et permettant aux publics d'être plus actifs et plus impliqués ;
- de compléter la pédagogie proposée par des courts exercices, références, et la possibilité d'échanger en dehors des cours sous la forme de petits groupes ;
- de penser des projets pour le futur qui pourraient permettre d'atteindre un public non inscrit à l'école.

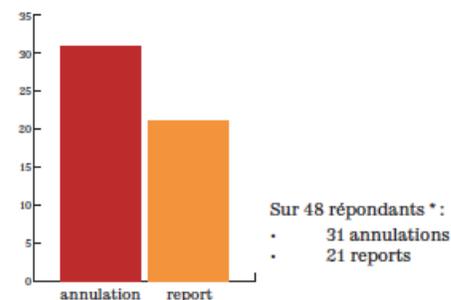
Dix écoles tiennent à rappeler que rien ne peut remplacer des cours en présentiel.

* Cf. [Annexe](#) avec exemples de propositions à distance mises en place durant le confinement.

2. Les événements

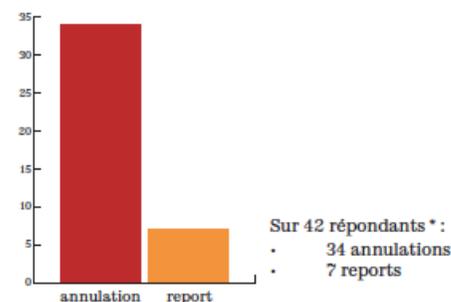
96 % des événements prévus se sont vus reportés et annulés.

Les expositions



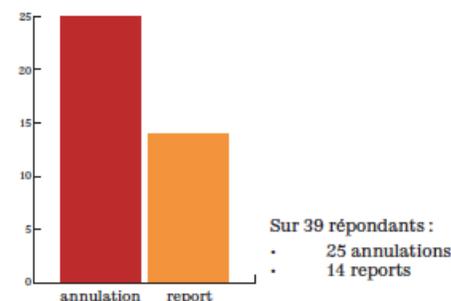
À la clôture de l'enquête 3 écoles envisageaient également de maintenir 3 expositions.

Les portes ouvertes



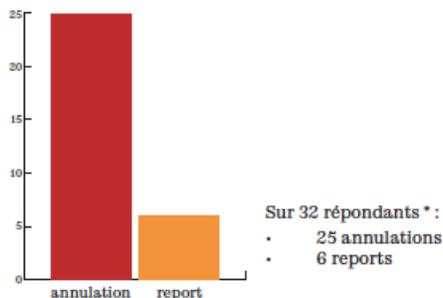
À la clôture de l'enquête 2 écoles envisageaient de maintenir leur journée portes ouvertes.

Les workshops avec des artistes extérieurs



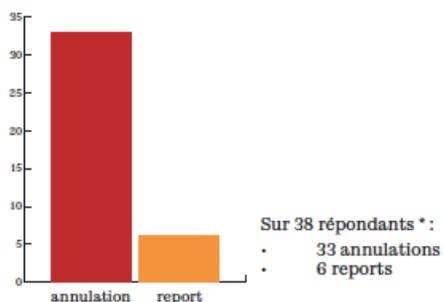
* Certaines écoles ont donné des réponses multiples.

Les conférences



À la clôture de l'enquête 3 écoles envisageaient de maintenir leur conférence.

Les sorties et visites d'expositions



À la clôture de l'enquête 1 école envisageait de maintenir une sortie.

Sur l'ensemble des 211 rendez-vous prévus :

70% ont été annulés
> soit 148 événements

26% ont été reportés
> soit 54 événements

4% pourraient être maintenus
> soit 9 événements

Près d'un tiers de ces 211 événements (31 %) ont pris une forme dématérialisée (exposition virtuelle, édition, padlet, etc.) tandis que pour 35% des répondants, cette question de la dématérialisation était encore en réflexion à la clôture de l'enquête.

* Certaines écoles ont donné des réponses multiples.

3. Les outils administratifs

La mise en place de solutions et d'outils numériques

Plus de 58% des collectivités dont les écoles dépendent ont mis en place des solutions et outils numériques nécessaires à la continuité de service public :

- usage d'ordinateurs à domicile (79%) ;
- mise en place de plateforme d'échanges (57%) ;
- accès à un logiciel de gestion (28%) ;

Sur l'ensemble des 55 écoles, 54 % indiquent être satisfaites de l'accompagnement de leur collectivité avec des nuances à apporter en terme d'outils et de process mis en place.

18,5% des écoles membres de l'ANÉAT se disent insatisfaites et 19,5% ne se prononcent pas.

Les écoles satisfaites parlent de la mise en place d'outils numériques adéquats, d'accompagnement informatique, d'accompagnement sur les consignes professionnelles et sanitaires.

Les nuances apportées portent notamment sur des problèmes de connexions réguliers, sur le manque de matériel mis à disposition à domicile ainsi que le caractère empirique et parfois laborieux de la mise en place des outils.

Il est à noter qu'il n'a pas été précisé si les équipes en continuité de service se trouvaient durant la période de confinement dans le cadre juridique du télétravail.

4. Les ressources humaines

27 écoles membres de l'ANÉAT, ont maintenu leurs engagements auprès :

- > **des agents vacataires**
44% seront rétribués
- > **des agents contractuels**
96% seront rétribués
- > **des intervenants**
30% seront rétribués

28 écoles non membres de l'ANÉAT ont maintenu leurs engagements auprès :

- > **des agents vacataires**
50% seront rétribués
- > **des agents contractuels**
79% seront rétribués
- > **des intervenants**
50% seront rétribués

Enfin, parmi les 55 écoles près de 24 % indiquent avoir des agents en voie de titularisation.

5. Les finances

Gestion financière et tarifaire du fait de la fermeture des cours pour les publics

D'un point de vue financier, différents scénarios sont apparus en réponse à la fermeture des cours publics :

43,5%
> optent pour le remboursement des cours non suivis (27,5%) ou pour la suspension des prélèvements (16 %)

25,5%
> sont encore en cours de réflexion

20%
> optent pour un avoir sur l'année 2020-2021

11%
> optent pour le non remboursement

La situation sur le déconfinement

1. La réouverture des écoles

Pour plus de 21% des répondants, aucune date de réouverture aux équipes administratives et au public n'était envisagée à la clôture de l'enquête.

Sur les 43 écoles qui projetaient une réouverture au moment de l'enquête :

- 16% l'envisageaient en mai ;
- 44% l'envisageaient en juin ;
- 7% l'envisageaient fin août ;
- 28,5% l'envisageaient en septembre ;
- 4,5% l'envisageaient en octobre ;

7 écoles envisageaient de réouvrir en mai

> effectivement cinq ont réouvert le 11 mai, une le 20 mai et une le 25 mai

15 écoles envisageaient de réouvrir en juin

> effectivement trois ont réouvert le 1^{er} juin, huit le 2 juin et quatre entre le 8 et 15 juin

À noter : les écoles n'ont pas précisé si la réouverture envisagée a permis une reprise partielle ou totale de leurs enseignements ou de leurs services administratifs (inscriptions par exemple).

2. La gestion des inscriptions

Plus de 53% des écoles indiquent pouvoir enregistrer les nouvelles inscriptions en respectant le calendrier habituel.

Sur les 55 écoles, 35 (soit 63 %) indiquent devoir mettre en place de nouveaux outils afin d'enregistrer leurs inscriptions pour l'année 2020-2021.

3. Les conditions nécessaires pour une reprise d'activité

> **Respect des consignes sanitaires** telles qu'elles seront établies pour les lieux d'enseignement primaire et secondaire (gestes-barrière), masques pour tous les personnels, solution hydroalcoolique ou savon en quantité suffisante, sèche-mains automatiques fonctionnant, désinfection à chaque fin de journée du matériel utilisé ainsi que des tables, poignées de portes, etc, aération régulière des espaces, organisation claire des espaces d'attente et de circulation. Une réflexion est menée sur la possibilité de demander à chaque élève d'apporter puis remporter un matériel sommaire personnel et son propre tablier ou vêtement protecteur. Les cours devront intégrer les temps nécessaires en début et fin de séance pour respecter les consignes sanitaires.

> **Attente d'un décret** sur les mesures de reprise.

> **Fin de la pandémie** et risque **zéro** par rapport aux agents.

> **Réorganisation des sites, moins d'inscrits par atelier** afin de respecter les distances de sécurité sanitaire.

> **Protocole sanitaire validé par le comité d'hygiène et sécurité de la ville.**

Conclusion

Cette crise sans précédent a mis en exergue les fractures sociale et numérique qui existent sur l'ensemble du territoire. La fracture numérique touche tout le monde : autant les élèves que les enseignants et le personnel administratif. Aujourd'hui, elle a induit une difficulté pour les écoles de se projeter, la peur d'une importante baisse des inscriptions ainsi qu'une interrogation sur l'impact financier provoqué par cet arrêt.

Toutes les situations d'écoles dont cette enquête témoigne et les questions qu'elles font émerger nécessitent d'être ainsi examinées sur un plus long terme. Il conviendra notamment d'être vigilant au déroulement de la prochaine rentrée scolaire 2020/2021.

Ainsi, nous faisons appel à vos témoignages et questions au fil de l'eau. Merci de nous adresser vos contributions à enquetecovid@aneat.fr.

Annexe

Exemples de propositions à distance

> « Atelier d'instruments sonores » : padlet ouvert à tout public (tout âge, élève de l'école et toute personne avec tutoriels, images descriptives et textes explicatifs).

Fabrication d'instruments sonores en récupérant toutes sortes d'emballages et contenants jetés tous les jours (boîtes de conserves, bocaux, couvercles, bouchons, etc) + trouver un nom à chaque instrument inventé et chercher une façon d'en jouer.

+ Invitation à performer durant les 5 minutes de bruit collectif à 20h, ou organiser des concerts en famille. Faire des vidéos, du son, des dessins ou inventer des tutoriels à faire parvenir numériquement. Enfin publication des images et vidéos au fur et à mesure sur le padlet.

> Création d'une chaîne Youtube où étaient disponibles des tutoriels libres conçus par les équipes pédagogiques (deux par semaine) afin de garder un lien avec les élèves mais dans une dynamique élargie. Du fait de la difficulté d'avoir à domicile du matériel, mise en place avec l'aide du Secours Populaire, de livraisons de matériel au domicile des élèves souhaitant poursuivre les apprentissages à distance. Puis les cours via Skype se sont organisés de façon hebdomadaires, dans chaque matière, aussi bien avec les adultes qu'avec les publics jeunes, en parallèle de tutoriels qui continuent à être publiés sur la chaîne Youtube.

> Mise en place d'un tutoriel consistant à réaliser un leporello pour décliner son journal du confinement, d'une vidéo montrant la fabrication d'un moulage faite par le professeur de modelage, des explications dessinées de la part d'un scénariste pour raconter une histoire en bande dessinée en quelques cases.

> Pour les classes prépas : suivi individualisé pour constitution de leur dossier pour les concours. Pour les pratiques amateurs, propositions de sujets ou thèmes ludiques avec les moyens du bord.

> Vidéo proposant la réalisation de frottages/collages selon Max Ernst.

> Site Internet ou padlet créé par chaque enseignant avec des thèmes du type « Autour de la fenêtre : (le dedans, le dehors) », « bedroom art », « fétiches », « variations autour des chaussures », etc

> Envoi de cours théoriques, propositions de sujets et corrections, échanges avec les élèves en visioconférence.

> Cours de dessin avec pose de modèle vivant en visioconférence.

> Atelier BD : Thématique : La tortue, à partir de la légende d'Aataentsic (selon les Hurons-Wendat). Les élèves s'emparent de l'histoire et vont créer soit une illustration ou une planche BD.

> Envoi de sujets d'ateliers via une newsletter hebdomadaire en direction de l'ensemble des publics de l'école.

> Atelier dessin en vidéo et une exposition virtuelle

> Divers sujets par groupe d'élèves par disciplines et par tranche d'âge.

Par exemple :

- un dessin par jour, journal de confinement, vue de la fenêtre, challenges des musées... .
- la couleur entre dans la danse, le double ou le multiple, thème en volumes labyrinthe...

> Propositions d'un autoportrait en confinement sur le facebook.

> Journal de bord d'un confinement. Publication tous les 4 jours d'une lettre accompagnée d'un mot et d'une œuvre d'histoire de l'art. Proposition ouverte à tous les élèves de l'école d'art, adulte et enfant.

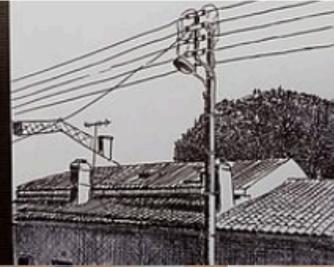
> En écho à l'exposition « métamorphoses du quotidien » invitation à transformer un objet du quotidien en autre chose.

> Mise en place d'un Slack comme forum et d'une chaîne VIMÉO sur laquelle vidéos et tutos réalisés par les professeurs.

> Projet interdisciplinaire destiné aux adultes et aux adolescents sur le thème du confinement. Ce projet pourrait donner lieu à une exposition virtuelle de fin d'année.

Travaux d'élèves grands et petits confinés

ville de
Libourne



Relevez le challenge de l'EBAG à la maison

L'EBAG vous propose des sujets accessibles à tous. Ils seront l'occasion de maintenir ou d'explorer une pratique artistique avec les moyens du bord. Nous vous invitons à prendre ces contraintes comme un vrai challenge créatif !

L'EBAG À LA MAISON

de 2009 qui a fait couler beaucoup d'encre.

Jena de Loisy "l'art et la matière" : Une émission de France Culture à écouter en replay.

1 challenge !

Réalisez "la plus haute tour avec des objets", ce que vous avez sous la main !

- accumulation de doudous, peluches, oreillers,...
- la plus haute tour en jeux de construction, kaplas, legos, ...

Quelques références :

[Arman.](#)

[Les nouveaux réalistes.](#)

[Annette Messager](#) sur France Culture : "Je travaille par accumulation pour me dissimuler par peur de la chose unique"

[Déchets et accumulations dans l'art contemporain](#)





Une communauté d'agglomération de 29 communes - 55 400 habitants - Aux portes de la Bretagne



L'école d'Arts plastiques

Les ateliers

Les stages

Les conférences

Les Arts visuels

Infos pratiques

Nous contacter



Actualités



Agenda



Publications

Ecole d'arts plastiques

Accueil / Ecole d'arts plastiques

Partagez :



Imprimez :



Les cours en ligne de l'école d'arts... ateliers hebdo

Des ateliers en ligne, des suggestions, des vidéos... Entrez donc !

Pause



CENTRE D'ARTS FERNAND LÉGER PORT DE BOUC

la chaîne Youtube

Mon site Web



Centre d'arts Fernand Léger

79 abonnés

S'ABONNER

ACCUEIL VIDÉOS PLAYLISTS CHAÎNES DISCUSSION À PROPOS

Vidéos mises en ligne TOUT REGARDER

TRIÉ PAR



ARCHEORAMA - Journées de l'archéologie Port de Bouc - ...
258 vues · il y a 1 semaine

Didier Petit, work in progress
6
22 vues · il y a 1 semaine

TUTO DECOR A LA CIRE #2
123 vues · il y a 2 semaines

Didier Petit, work in progress
5
22 vues · il y a 3 semaines

Didier Petit, work in progress
4
20 vues · il y a 3 semaines



> L'atelier du 16 avril



[ECAP Atelier Maison 5.pdf](#) [2.24 Mo]

> L'atelier du 8 avril



[ECAP Atelier Maison 4.pdf](#) [1.85 Mo]

Des idées, des visites (Atelier des Lumières, Musée des Impressionnistes de Giverny, atelier de moulage et atelier de chalcographie - gravure sur cuivre - du Musée du Louvre)

> L'atelier du 1 avril



[Actu_ECAP Lettre 3pdf](#) [3.94 Mo]

Semaine du 3 avril : nous avons mis en ligne **des coloriages** proposés par de grands noms de la BD et de l'illustration (Riad Sattouf, Pénélope Bagieu, Elise Gravel, Arthur de Pins...)



La chaîne Youtube de l'école

> Les ateliers de mars



[ECAP Ateliers 2.pdf](#) [3.32 Mo]



[ECAP Atelier 1.pdf](#) [3.27 Mo]

Pour tous ceux qui souhaitent travailler "virtuellement" sur le modèle vivant : nous vous conseillons ce site : <https://line-of-action.com>
Il s'agit d'un site très accessible même s'il est en anglais. Vous pouvez y choisir vos temps de pause, vos modèles, vos types de pose...

En parution du décret du 14 décembre, la Maison des arts plastiques a ouvert de nouveau ses ateliers dès le mercredi 16 décembre **uniquement pour les mineurs**.

Néanmoins, elle ne peut toujours pas accueillir les adultes à ses cours. La situation sera de nouveau examinée le **7 janvier 2021 par le gouvernement**. La Maison des arts plastiques est toujours fermée au public, ainsi que l'espace d'exposition, jusqu'à nouvel ordre. A la rentrée de janvier, les kits d'artistes seront toujours disponibles pour les élèves adultes.

C'est quoi le kit d'artiste ?

Chaque élève reçoit un kit proposé par son professeur afin de réaliser le travail chez soi avec la mise à disposition du matériel adéquat. Le kit est composé de la fiche pédagogique avec les consignes du professeur ainsi que les références artistiques autour du thème abordé, et du matériel nécessaire.

Comment le récupérer ?

Les modalités pour récupérer le kit d'artiste sont envoyées par mail.

A quelle fréquence ?

Une fois par semaine pour les enfants, tous les quinze jours pour les adolescents et les adultes. Dates et horaires communiqués par la Maison des arts plastiques par mail.

Les travaux des élèves sont présentés sur le padlet de la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur :

<https://padlet.com/leloupfabe/rosabonheur>



Maison des arts plastiques Rosa Bonheur



34 rue Henri Cretté
94550 Chevilly-Larue

☎ 01 56 34 08 37



Site Internet



Courriel

Ateliers arts plastiques Rosa Bonheur

Confinement 2

Ateliers d'arts plastiques Rosa Bonheur. Confinement 2

A partir de janvier 2021

Chers élèves, chers parents d'élèves,

Les cours pour mineurs (enfants et adolescents) ont pu reprendre en présentiel. Cependant, nous ne pouvons toujours pas accueillir les adultes, qui peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un kit d'artiste.

"Kit d'artiste"

C'est quoi le "kit d'artiste" ?

Chaque élève recevra un kit proposé par son professeur afin de réaliser le travail chez soi avec la mise à disposition du matériel adéquat pour faire l'activité proposée par l'enseignant. Celui-ci sera composé de la fiche pédagogique avec les consignes du professeur ainsi que les références artistiques autour du thème

Arts plastiques Cours adultes

Réalisation d'un portrait

Picasso, d'une forme à l'autre : réalisation d'un portrait

« Dire que je n'ai jamais pu faire un tableau ! Je commence dans une salle, et puis, ça devient tout autre chose. Ça n'est ce que tout ça qui compte ? C'est un collectionneur qui veut se constituer une collection en faisant la même chose mille fois comme les autres. C'est comme ça que je commence et puis, ça devient autre chose ».

« Quand on fait un portrait et qu'on cherche par des dimensions successives à trouver le bon plan, le contour net et sans accident, on s'accroche finalement à l'œil. De même, en parlant de l'œil on parle surtout du regard et de tout ce qui est autour, au portrait. Mais l'œil, au cours, s'éloigne à cette affirmation être simple qui consiste à aller d'un extrême à l'autre. Il faut pouvoir s'arrêter à temps. Tout l'ordre de l'art se trouve dans le commencement. Après le commencement, l'art peut se défaire ».

Pablo Picasso

Phase 1 : Réalisation d'un dessin (format A4) puis d'un fusain (format A3). À partir d'un document photographique, un portrait (œuvre de profil) ou un masque (œuvre de face).

Phase 2 : Réalisation d'une série d'essais en vue de la « déconstruction des formes » de dessins obtenus (fusain). Il est important de multiplier les essais à l'aide de différents outils graphiques (crayon, fusain, stylo ...)

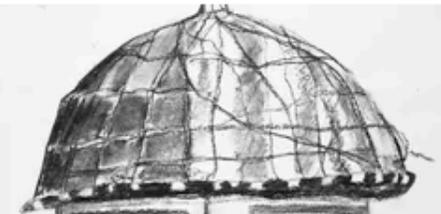
Phase 3 : Poursuivre les expérimentations de déconstruction/construction par le

Elèves adultes
PDF document
padlet drive

Ajouter un commentaire

N

Pré-confinement



Arts plastiques Cours 6/ 8 ans samedi Matin

L



Livia Le v g tl prend vie
00:09.39 video
padlet drive

Ajouter un commentaire

T



Arts plastiques Cours 8/10 ans Mercredi après-midi

L



Ajouter un commentaire

Dans mon canapé reconfiné

Vous utiliserez les masques créés à

Arts plastiques Cours 6/ 8 ans Mercredi Matin

E



Ajouter un commentaire

E

Arts plastiques
Cours 8/10 ans
Mercredi après-midi

Dans mon canapé reconfiné

Vous utiliserez les masques créés à l'école (pour les élèves absents lors des séances vous trouverez dans vos pochettes des exemples conçus par l'artiste Saul Steinberg, ainsi que des mises en situation) pour imaginer des mises en scènes.

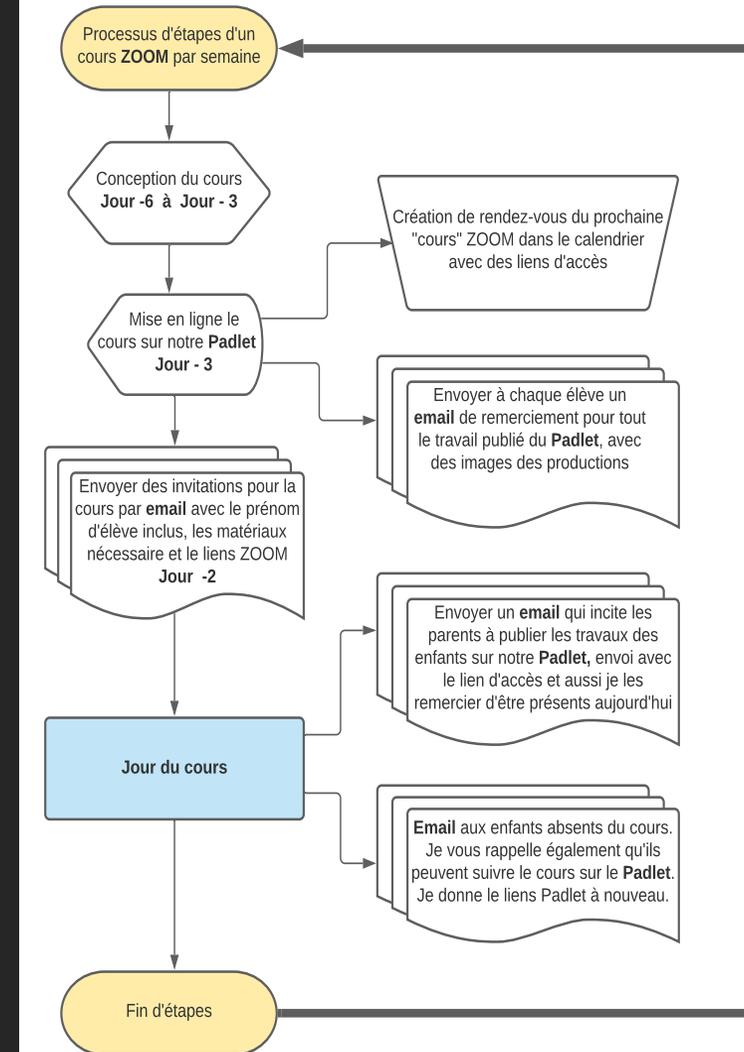
Photographiez en noir et blanc et envoyez vos réalisations à l'adresse mail : artsplastiques@ville-chevilly-larue.fr

 Ajouter un commentaire



EXEMPLE D'ORGANISATION DE COURS





 + 40 • 45 minutes

L'ATELIER DES PARCOURS

LES ENSEIGNANT.E.S DES PARCOURS

+

 10 mois

A LIRE EN PRIORITÉ COMMENT ça FONCTIONNE

Bonjour à vous toutes et à vous tous.

Bienvenue dans cet espace virtuel. C'est ce qu'on appelle un padlet. Il fonctionne comme un mur où on vient coller des mots et des images.

Dans la 1ère colonne, vous trouverez les sujets des enseignant.e.s et ce qu'ils/elles ont envie de vous dire. Dans les autres colonnes, vous pourrez glisser les photos qui montrent vos travaux. **C'est très facile** : vous avez mis sur votre ordinateur votre photo et vous avez ouvert votre padlet. Vous

A vos 'masques, prêts...! partez ...

+

 2 mois

vous avez certainement reconnu vos dessins!

ce thème du masque concerne tous mes élèves.gardez toutes vos ébauches et croquis..nous regarderons ensemble vos créations et tenterons de les exposer quand les circonstances le permettront.n'oubliez pas de prendre du plaisir , bonne créa.
helene

 1

1 commentaire

 3 mois

A vos crayons, a vos couleurs...je je vous propose d'imaginer un masque, en vous amusant a lui donner une particularité .? et vous poser des questions ... a quoi ca Serv?? qu'est ce

A vos 'masques, prêts...! partez... les travaux

+

 Anonyme 2 mois

Masque de sorcier (R)


 0

1 commentaire

 2 mois

lui aussi est chouette, tu pourrais appuyer plus sur ton crayon rouge, pour que l'on voit mieux ce que tu as colorié, car le bleu le cache,

 Ajouter un commentaire

Qu'est ce que tu vois par ma fenêtre?

+

 2 mois

<https://www.streaming-vostfr.net/1648-fenetre-sur-cour.html>

A propos de fenêtre et de confinement et pour ceux qui ne l'ont jamais vu, je vous propose ce lien pour "fenêtre sur cour" d'Alfred Hitchcock

 0

 Ajouter un commentaire

 2 mois

Plus que jamais nous apparaissions au travers de la fenêtre qu'offre le cadrage de la camera de notre ordinateur. Je

Qu'est ce que tu vois par ma fenêtre? Les travaux

+

 Anonyme 2 mois

Fenêtre sur une foret avec des papillons


 0

 Ajouter un commentaire

 + 40 • 45 minutes

L'ATELIER DES PARCOURS

Un petit personnage -
"les petits bonhommes"
les travaux

+

Anonyme 2 mois




Dessin LIBRE !
A vos crayons....

+

Anonyme 23 jours

Vaisseau au drawing-gum



♥ 2

1 commentaire

Anonyme 19 jours
camille, bonne idée le drawing-gum,
pourras tu l'apporter en cours? je te
montrerais quelque chose pour qu'il
soit encore plus "vaisseau".merci
helene

Ajouter un commentaire

First Day Back

+

Anonyme 21 jours

Bonjour, Premier jour de retour
.. Nous avons donc fait un
dessin de nature morte au
crayon. Ils ne sont peut-être
pas finis mais c'est un bon
début.



♥ 0

Ajouter un commentaire

Anonyme 21 jours



L' aquarelle on essaie

+

Anonyme 14 jours

Aujourd'hui, nous essayons
d'apprendre à utiliser la
peinture aquarelle.
Comprendre que vous pouvez
moduler les couleurs avec de
l'eau.



L' aquarelle la prochaine
étape

+

Anonyme 7 jours

En utilisant les techniques que
je leur ai montrées la semaine
dernière, nous avons essayé
de peindre à l'aquarelle. Par
exemple d'utiliser de l'eau afin
de rendre les couleurs
translucides. D'organiser notre
palette au mieux etc...

♥ 0

Ajouter un commentaire

Anonyme 7 jours



L'Hebdo de l'école d'arts plastiques

N°2 - Lundi 23 novembre 2020

Proposition de travail de C

FAIRE COMME...

Léa Barbazanges est une artiste française née en 1985.

Comme Michel Dector que nous avons découvert la semaine dernière, Léa Barbazanges est fascinée par les « objets naturels » : les coquilles, les fossiles, les pierres, les végétaux, les matériaux pauvres, comme les ailes de mouches ou les pissenlits, les filaments de clémentines...

Tous les gestes de Léa Barbazanges demandent de la patience et de la précision, ils réclament beaucoup de soin.

Les œuvres qu'elle réalise sont autant d'expériences d'une fragilité qui nous rappelle la précarité du vivant, son côté instable. Elles nous rappellent la vulnérabilité du lien entre l'Humain et son environnement.

Vous aussi amusez-vous à contempler et récolter des « objets naturels » autour de vous, et en les assemblant selon votre imagination, racontez votre lien à votre environnement, ce qui vous entoure.



Page de Papaveraceae - 2011 - Assemblage de pétales de coquelicots, fixé au support par son sommet, lui permettant de se mouvoir au moindre mouvement d'air.



Paroi d'algues - 2014 - Assemblage d'algues aux couleurs obtenus par des temps différents d'exposition à la lumière.



Page d'ailes - 2005 - Ailes de mouches Caliphora assemblées entre elles.



Dessin d'une clémentine - 2010 - Filaments de clémentine assemblés en un dessin et son pendant à l'encre de chine.



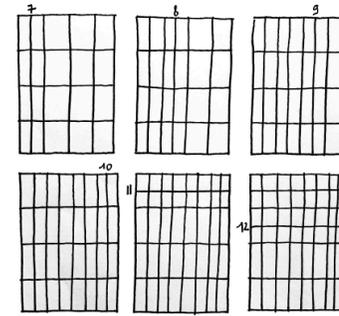
Une ligne de magnésite dans la dolomite - 2017 - Pierres de dolomite, rebuts de la carrière de Satka.



Surface d'agrettes de pissenlits - 2010 - 3700 agrettes fixées par l'akène.

Proposition de travail d'Et

Autoportrait étape par étape N°2

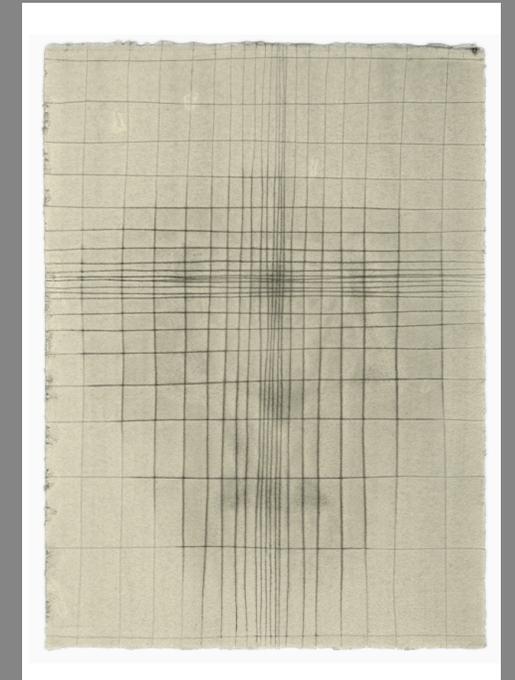


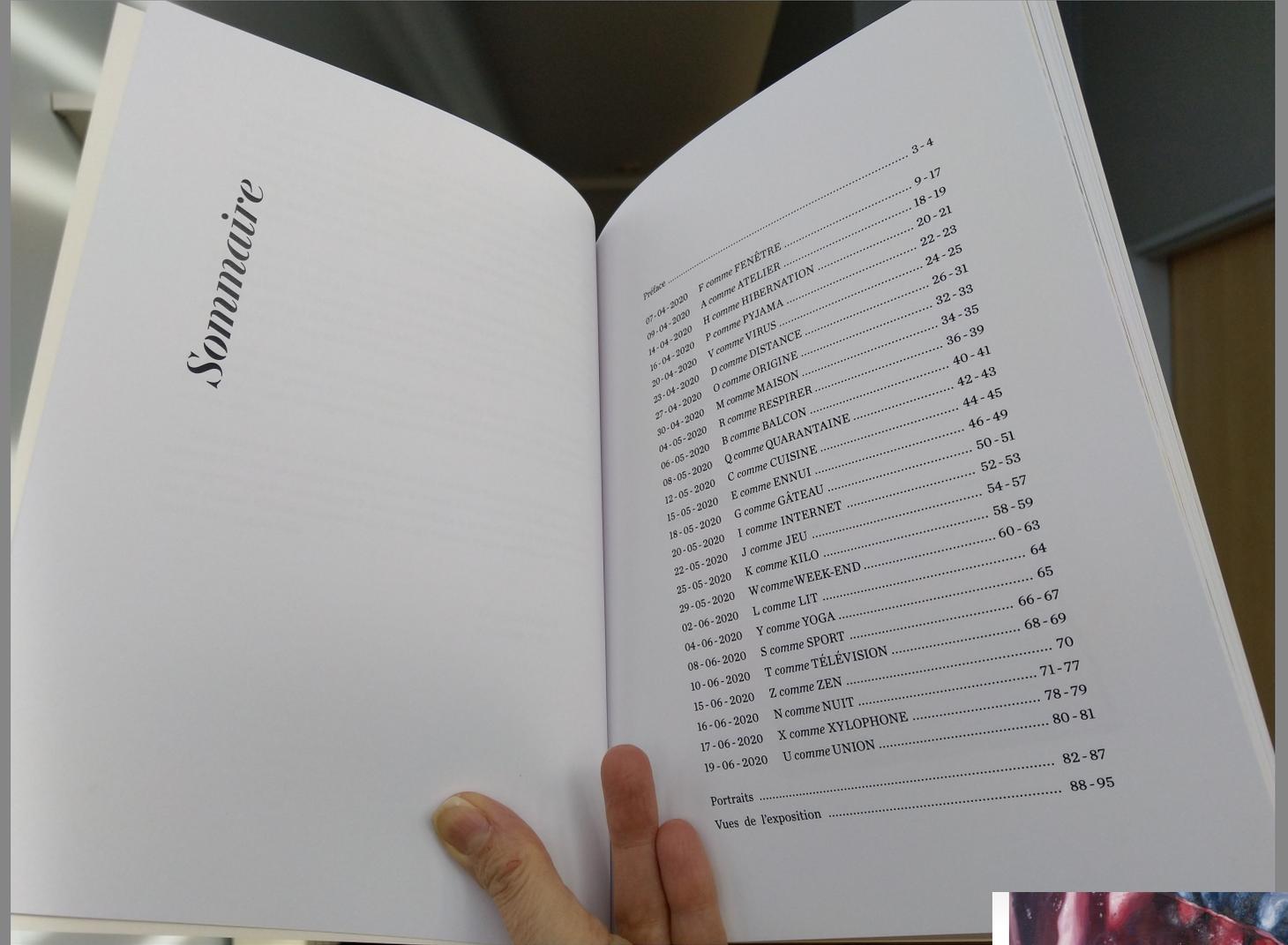
Bravo !
Suite semaine
prochaine



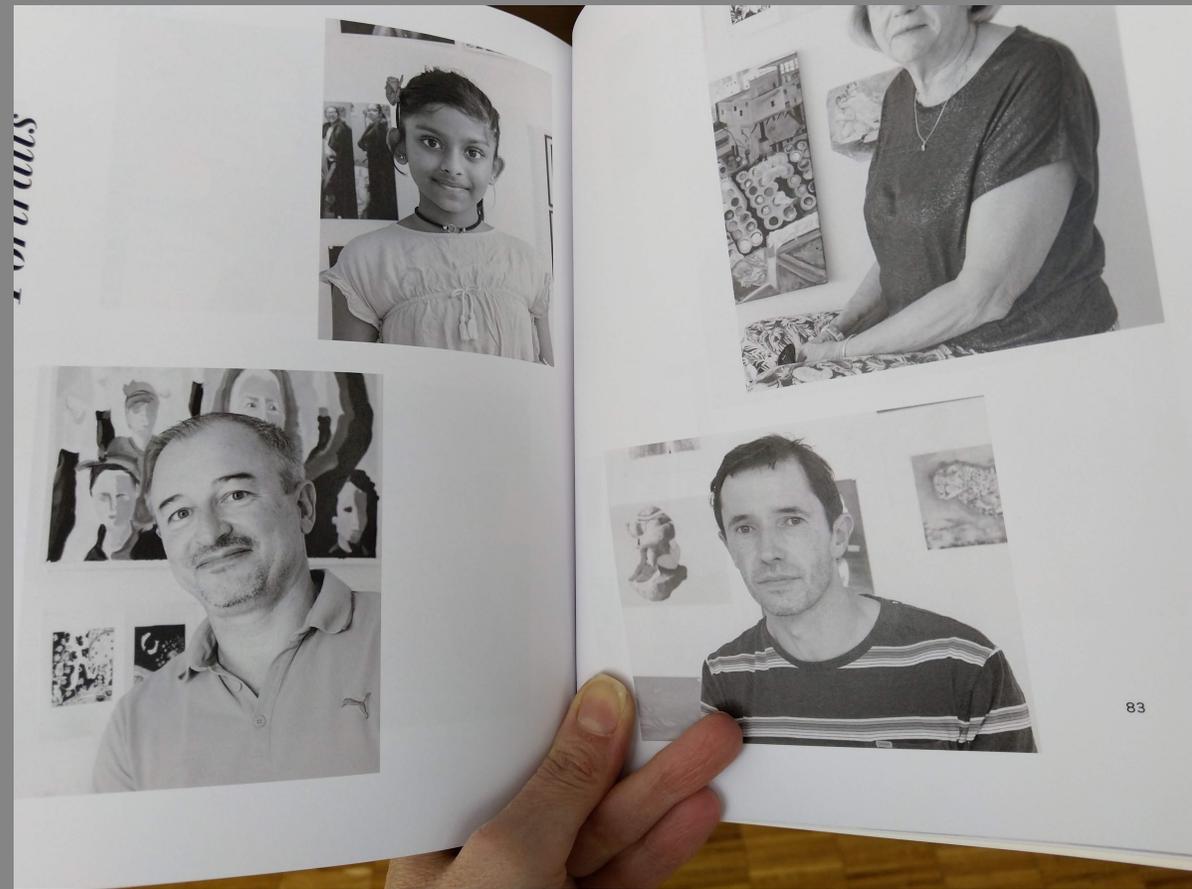
FAIRE COMME...

Antony Gormley est un artiste Anglais vivant né en 1950.
Regarde ses sculptures réalisées à partir de formes simples géométriques comme les cubes !
Pour dessiner son portrait il construit aussi des lignes pour structurer le visage.









<https://fr.calameo.com/books/000687171bb0c2f9dfb70>

FAQ

Espace d'échanges

L'ANÉAT met en place un espace d'échanges à partir des questions que vous vous posez, préfiguration d'un forum autour des enjeux des établissements d'enseignement de pratiques amateurs. Nous vous invitons à nous envoyer vos questions et/ou témoignages à faq@aneat.fr.

Retrouvez ci-dessous les questions qui nous ont été posées et les réponses que nous avons pu y donner.

"PROTOCOLE" :

Bonjour, pour la mise en place de notre rentrée et nous aider pour l'accueil de nos élèves, auriez-vous des exemples de protocoles sanitaires sur lesquels nous pourrions nous appuyer ?

Oui, tout à fait. Voici ci-dessous une synthèse ainsi que trois exemples de protocoles mis en place par des écoles membres du réseau.

– Synthèse de protocolaire sanitaire

Quelques exemples de protocoles sanitaires :

- Annemasse ;
- Évry-Courcouronnes ;
- Riom.

"RECONFINEMENT : GARDER LE LIEN AVEC LES ÉLÈVES" :

Dans le contexte du nouveau confinement, garder le lien avec les usagers de notre école est un impératif mais reste à trouver la bonne formule

11 JAN 2021 Refonte des services centraux du ministère, quelle place pour les conservatoires ?

11/01/2021 Une nouvelle organisation du ministère de la culture est effective depuis le 1^{er} janvier, date de parution au Journal officiel d'une série de textes réglementaires relatifs aux missions et à l'organisation de l'administration centrale. Des changements qui pourraient annoncer significatifs pour les établissements d'enseignement artistique.

Lire la suite →

Publié par NICOLAS STROESSER dans CONSERVATOIRES, JURIDIQUE, POLITIQUES CULTURELLES, 0 commentaires

02 JAN 2021 Établissements d'enseignement artistique, une reprise possible le 4 janvier

02/01/2021 (m.à.j à 19h55) A ce jour, et bien qu'il faille rester prudent (à tous les sens du terme !), les conditions de reprise d'activités pour les établissements d'enseignement artistique demeurent identiques à celles du 15 décembre. Elles sont définies par les dispositions du décret « 2020-1310 » dont il faut prendre en compte la version consolidée, ce texte ayant fait l'objet de très nombreuses modifications depuis la date de sa première parution au journal officiel, le 29 octobre dernier. Lire la suite →

Publié par NICOLAS STROESSER dans CONSERVATOIRES, JURIDIQUE, 16 commentaires

26 DÉC 2020 Covid-19 • Évaluation des risques dans le domaine de la pratique musicale – VI

26/12/2020 Les scientifiques allemands furent parmi les premiers à prendre en considération, au travers d'études approfondies, la question de la pratique musicale dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, et cela, tant sur le plan instrumental que vocal, et en considérant tout autant le monde professionnel que celui de la pratique amateur. Lire la suite →

Publié par NICOLAS STROESSER dans CONSERVATOIRES, 3 commentaires

15 DÉC 2020 « Stop and go » pour les conservatoires !

15/12/2020 L'annonce par le Premier ministre d'une possible réouverture des conservatoires au 15 décembre était conditionnée au passage sous la barre des 5.000 cas de contaminations par jour... Aujourd'hui, ce sont plus de 14 000 contaminations journalières, un chiffre qui préoccupe les autorités sanitaires du pays. Lire la suite →

Publié par NICOLAS STROESSER dans CONSERVATOIRES, JURIDIQUE, 34 commentaires

28 NOV 2020 Décret du jour, rien ne change, pour le moment, du côté des conservatoires

28/11/2020 L'enchaînement est désormais bien connu depuis le mois de mars. Le Président s'exprime à intervalle régulier, son Premier ministre vient ensuite préciser les conditions de mise en œuvre des annonces de l'Élysée, lesquelles sont alors traduites sur le plan réglementaire dans les versions successives du fameux décret « prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ».

Lire la suite →

Publié par NICOLAS STROESSER dans CONSERVATOIRES, JURIDIQUE, 3 commentaires

3 SITES QUI INFORMENT ET EXPLICITENT LES TEXTES

<https://indovea.org/blog/>

L'ASSOCIATION CONSERVATOIRES DE FRANCE



Depuis sa création en 1989, Conservatoires de France s'est donné pour objet d'accompagner la mutation des établissements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre). Nos actions sont déterminées par des valeurs :

- Sociales (mixité sociale, altérité, justice, attachement au service public)
- Éducatives (autonomie, sens critique, curiosité, adaptation, inventivité, cohérence)
- Culturelles et artistiques (ouverture, créativité, partage)

TÉLÉCHARGER NOTRE MANIFESTE

<https://conservatoires-de-france.com/>

Communication du 19 Janvier 2021

CONFIRMATION

Les DRAC ont reçu ce jour une circulaire confirmant notre lecture des différents décrets concernant les établissements d'enseignement artistique, tels que les conservatoires, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur

Cette circulaire précise en particulier que l'article 35, 6°, qui vise notamment les établissements d'enseignement artistique (conservatoires et écoles d'art), n'a pas été modifié.

En conséquence, **"il n'existe pas de contrainte de fermeture à 18h pour ces établissements"**.

Lire la suite

Couvre-feu à 18h et enseignements artistiques

<https://www.snea.net/>

Les écoles d'arts plastiques Établissements recevant du public de type « R »

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32351>

Définition d'un établissement recevant du public (ERP)

Vérifié le 13 juin 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

i Covid 19 : mesures sanitaires dans les ERP

Le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 ¹ définit la [liste des établissements pouvant accueillir du public](#) et le protocole sanitaire à appliquer.

Selon les circonstances locales, le préfet de département peut l'adapter. Il peut limiter le nombre de clients pouvant être accueillis. Il peut interdire l'ouverture des marchés, parcs, jardins, plages, plans d'eau et lacs contrevenant au protocole sanitaire. Il peut rendre obligatoire le port du masque de protection pour les personnes de plus de 11 ans.

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Une entreprise non ouverte au public, mais seulement au personnel, n'est pas un ERP. Les ERP sont classés en catégories qui définissent les exigences réglementaires applicables (type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple) en fonction des risques.

Types d'ERP en fonction de la nature de leur exploitation				
Nature de l'exploitation	Type	Seuils d'assujettissement de la 5 ^e catégorie		
		Ensemble des niveaux	En sous-sol	En étages
Structure d'accueil pour personnes âgées	J	25 résidents (100 en effectif total)	(pas de seuil)	(pas de seuil)
Structure d'accueil personnes handicapées	J	20 résidents (100 en effectif total)	(pas de seuil)	(pas de seuil)
Salle d'audition, de conférence, multimédia Salle de réunion, de quartier, réservée aux associations	L	200	100	(pas de seuil)
Salle de spectacle (y compris cirque non forain) ou de cabaret Salle de projection, multimédia Salle polyvalente à dominante sportive de plus de 1 200 m ² ou d'une hauteur sous plafond de moins de 6,50 m	L	50	20	(pas de seuil)
Magasin de vente et centre commercial	M	200	100	100
Restaurant et débit de boisson	N	200	100	200
Hôtel, pension de famille, résidence de tourisme	O	100	(pas de seuil)	(pas de seuil)
Salles de danse et salle de jeux	P	120	20	100
Établissement d'enseignement et de formation Internat des établissements de l'enseignement primaire et secondaire Centre de vacances et centre de loisirs (sans hébergement)	R	200	100	100
Crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants	R	100	interdit	20 (si un seul niveau situé en étage)
Bibliothèque et centre de documentation	S	200	100	100
Salle d'exposition	T	200	100	100

Catégories d'ERP

Les catégories sont déterminées en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, y compris les salariés (sauf pour la 5^e catégorie).

Le classement d'un établissement est validé par la commission de sécurité à partir des informations transmises par l'exploitant de l'établissement dans le dossier de sécurité déposé en mairie.

Catégories d'ERP en fonction de la capacité d'accueil	
Effectif admissible	Catégorie
à partir de 1 501 personnes	1
de 701 à 1 500 personnes	2
de 301 à 700 personnes	3
jusqu'à 300 personnes	4
inférieur aux seuils d'assujettissement	5*

* Établissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.

<https://lemouvementassociatif.org/>

Nous contacter | Espace presse | Newsletter

f | | in

Le mouvement ASSOCIATIF

QUI SOMMES-NOUS? | **NOS TEMPS FORTS** | NOS ACTIONS | NOS POSITIONS | RESSOURCES | 🔍

Choisir l'intérêt général

- 

FOIRE AUX QUESTIONS
- 

AIDES COVID-19 ET ASSOCIATIONS : COMMENT S'Y RETROUVER ?
- 

PRINCIPALES RESSOURCES GOUVERNEMENTALES
- 

OUTILS ET LEVIERS POUR LES ASSOCIATIONS EN DIFFICULTÉ
- 

ENQUÊTES : RÉSULTATS, ANALYSES ET CONCLUSIONS
- 

L'APPEL DU MOUVEMENT ASSOCIATIF
- 

OUTILS POUR COLLABORER ET ÉCHANGER À DISTANCE
- 

RESSOURCES POUR SE FORMER EN LIGNE

Journée professionnelle de l'ANÉAT

Vendredi 12 mars 2021

Visioconférence

9h30-13h — CURSUS VS PARCOURS DE L'ÉLÈVE

Élisabeth Milon et Vincent Martinet, directeur du CRD de l'agglomération du Pays de Saint-Omer

Atelier 1 : Quels parcours pour les enfants ? Pour les adolescents ? Pour les adultes ?

Atelier 2 : Quels critères pour évaluer les enseignements ?

Atelier 3 : Quels critères pour évaluer les élèves ?

14h30-17h45 — ÉCHANGES DE PRATIQUES INNOVANTES

Sandrine Rouillard, directrice du Service Arts Visuels Grand Paris Sud et Marie-Haude Caraës, directrice Générale de l'École supérieure d'art et de design TALM

Atelier 1 : Que faire après la crise sanitaire de l'expérience numérique du confinement ?

Atelier 2 : Quels sont les ressorts pédagogiques de la contrainte ?

Atelier 3 : Quels déploiements innovants de l'école d'art sur son territoire ?

Inscription sur aneat.fr

ANÉOT

Association Nationale des
Écoles d'Art Territoriales
de pratiques amateurs